

T 45086

100297424
TM/LR/LN

L'AN DEUX MILLE ONZE ,

LE *1er* octobre

A REIMS (Marne), 29 boulevard Foch, au siège de l'Office Notarial, ci-après nommé,

Maître Thierry MOBUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Hervé CIRET, Thierry MOBUCHON et Isabelle CIRET-DUMONT », titulaire d'un Office Notarial à REIMS (Marne),

A REÇU le présent acte contenant MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION concernant un ensemble immobilier à construire situé à reims (marne), 11 Boulevard de la paix, et 1/3 rue Piper.

A la requête de :

La Société dénommée **BOUYGUES IMMOBILIER**, Société Anonyme au capital de 138 577 320 €, dont le siège est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 3 boulevard Gallieni, identifiée au SIREN sous le numéro 562091546 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

La société BOUYGUES IMMOBILIER agissant :

- en sa qualité de propriétaire des lots privatifs ci-après désignés faisant l'objet du présent modificatif.
- Et au nom et pour le compte du **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES du 11 boulevard de la paix et 1 à 3 rue Piper** dont le siège social est à Reims (Marne) 11 boulevard de la Paix et 1 à 3 rue Piper.

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en sa qualité de syndic provisoire nommé à cette fonction aux termes du règlement de copropriété de l'ensemble immobilier en date du 15 décembre 2010 et spécialement habilité à l'effet des présentes en vertu des mandats qui lui ont été donnés par l'ensemble des copropriétaires de l'immeuble au terme de leurs actes d'acquisition en l'état futur d'achèvement.



- Ladite société est représentée à l'acte par :

* Monsieur **Vincent DAVY**, Responsable de l'Antenne Champagne de la société BOUYGUES IMMOBILIER, domicilié à REIMS (Marne) 9 rue André Pingat, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été confiés avec faculté de délégation par Monsieur **Alain KELLER**, Directeur Région Est de la société BOUYGUES IMMOBILIER, suivant acte sous seing privé établi à Strasbourg en date du 1^{er} septembre 2010.

* Monsieur **Alain KELLER**, Directeur Région Est de ladite société ayant lui-même agi avec faculté de délégation et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu d'une délégation de pouvoirs qui lui a été consentie par Monsieur **Philippe ARNOLD**, Directeur Général Segment Province Nord Est Atlantique de ladite société suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} avril 2008.

* Monsieur **Philippe ARNOLD**, Directeur Général Segment Province Nord Est Atlantique, ayant lui-même agi avec faculté de délégation et ayant tous pouvoirs en vertu d'une délégation qui lui a été consentie par **Monsieur Philippe JOSSE**, Directeur Général Logement France de ladite société, suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 2007.

* Monsieur **Philippe JOSSE**, Directeur Général Logement France de ladite société, ayant lui-même agi avec faculté de délégation et ayant tous pouvoirs en vertu d'une délégation qui lui a été consentie par **Monsieur François BERTIERE**, Président Directeur Général de la société BOUYGUES IMMOBILIER, suivant acte sous seing privé en date du 14 mai 2007.

Le MODIFICATIF DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION contenant :

- Divisions de lots,
- Réunions de lots,
- Création de lots à partir des parties communes,
- Suppression de lots intégrés aux parties communes,

Le présent acte comporte 4 parties :

- la première partie comporte les éléments essentiels à la publication de l'acte, la désignation de l'assiette foncière, l'effet relatif, les références de l'état descriptif de division, les déclarations générales et les déclarations fiscales,
- la deuxième partie comporte le modificatif comprenant les divisions, réunions, création et suppression de lots, la désignation des lots intégrés aux parties communes et la désignation des lots créés, ainsi que le tableau récapitulatif du modificatif.
- la troisième partie comporte la désignation générale de l'ensemble du programme après le modificatif, le tableau de répartition de l'ensemble des tantièmes de copropriété et les règles de répartition des tantièmes de charges générales et spéciales de l'ensemble immobilier.
- la quatrième partie comporte les dispositions finales.

EXPOSE

Suivant acte reçu par le Notaire soussigné le 15 décembre 2010 contenant état descriptif de division de l'ensemble immobilier dénommé « HORIZON », sis à Reims (Marne) 11 boulevard de la paix et 1 à 3 rue Piper, il a été prévu la réalisation d'un ensemble immobilier composé de 17 bâtiments à usage d'habitation et bureaux qui seront réalisés en deux tranches successives, la première tranche ayant fait l'objet de l'état descriptif de division sus-visé et la deuxième tranche ayant fait l'objet d'un lot

transitoire destiné à être subdivisé après obtention d'un permis de construire modificatif.

Audit acte le **REQUERANT** s'est réservé expressément

- La faculté de modifier les dispositions intérieures de chacun des bâtiments ou la destination de ces bâtiments en fonction des besoins de la commercialisation étant entendu que ces modifications ne peuvent en aucun cas affecter leur implantation, leur volume, le nombre de niveaux ou même leur aspect extérieur.

- la faculté de subdiviser le lot transitoire constituant la 2^{ème} tranche du programme.

- La faculté de créer dans le cadre de la deuxième tranche de travaux et du permis de construire modificatif à obtenir, un niveau de sous-sol au droit des bâtiments « F » et « G » (lequel niveau de figurait pas dans le permis de construire d'origine).

- la faculté de déplacer pour des raisons techniques certains éléments d'équipement du 2^{ème} sous-sol et notamment la chaufferie entraînant des modifications des plans et de l'emprise des parties communes du deuxième sous-sol appartenant au **REQUERANT**.

Il a été prévu audit acte que les modalités de ces opérations donneront lieu à un modificatif au règlement de copropriété-état descriptif de division.

Un mandat spécial a été donné au **REQUERANT** par l'ensemble des acquéreurs de lots de copropriété dans l'ensemble des actes de vente en l'état futur d'achèvement, lequel mandat à l'effet :

- D'établir seul ledit modificatif,
- de réunir, subdiviser ou détacher des lots,
- de subdiviser le lot transitoire en fonction en fonction du permis de construire modificatif obtenu avec notamment création d'un parking au droit des bâtiments F et G,
- de déplacer la chaudière ainsi que des lots privatifs restant lui appartenir,
- de prévoir toute modification des parties communes soit par privatisation de parties communes soit par intégration de lots aux parties communes le tout sans stipulation de prix,
- D'accepter que ces transformations donnent lieu à modifications des tantièmes généraux de copropriété et des charges à établir par l'expert-géomètre,
- et afin de ne pas modifier le nombre de tantièmes attribués à chacun des lots privatifs déjà créés, de prévoir que seuls les tantièmes généraux initialement exprimés en 100.000^o aux termes de l'état descriptif de division du 15 décembre 2010 seront modifiés.

Le permis de construire modificatif ci-dessus visé à été délivré par la Mairie de Reims (marne) le 07 septembre 2011 sous le numéro PC 51454 08K 1292 M2.

PREMIERE PARTIE-

DESIGNATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER – ELEMENTS PERMETTANT LA PUBLICATION -DECLARATIONS

Le présent modificatif objet des présentes s'applique à une construction qui sera édifiée sur un terrain situé à Reims (marne), 11 Boulevard de la paix, et 1/3 rue Piper

Et cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface
	CW	12		00 ha 59 a 64 ca
	CW	13		00 ha 00 a 16 ca
	CW	14		00 ha 18 a 06 ca

Total surface : 00 ha 77 a 86 ca

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Thierry MOBUCHON, Notaire à REIMS, le 15 décembre 2010, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de REIMS le 11 janvier 2011 volume 2011P numéro 173.

Aux termes de l'acte sus-visé, l'ensemble immobilier a été divisé en 520 lots numérotés de 1 à 520 inclus.

EFFET RELATIF

Acquisition suivant acte reçu par Maître Thierry MOBUCHON, Notaire à REIMS le 8 décembre 2010 dont une expédition a été publiée au bureau des hypothèques de REIMS le 11 janvier 2011 volume 2011P numéro 171

DECLARATIONS DU REQUERANT

Concernant les modifications des tantièmes attachés aux lots visés par le présent modificatif, le REQUERANT précise :

- que les lots modifiés appartiennent au REQUERANT.
 - que pour les besoins de la publicité foncière, il est encore précisé que les lots réunis ne sont grevés d'aucune charge ou hypothèque de nature à faire obstacle à leur réunion.
 - que l'ensemble immobilier est en cours de construction.
 - que le présent acte comporte des modifications de parties communes et que les tantièmes attribués correspondent au mesurage des lots et à leur affectation.
 - que les modifications des parties communes affectent, savoir :
 - le réaménagement du deuxième sous-sol non commercialisé et dont les lots privatifs appartiennent entièrement au REQUERANT : A l'issu du modificatif, les parties communes du 2^{ème} sous-sol représenteront 936 tantièmes au lieu de 1.230 initialement soit une diminution de 294 tantièmes.
 - les lots privatifs ci-après désignés au D de la deuxième partie qui sont supprimés pour être intégrés aux parties communes et totalisent ensemble 513 tantièmes.
 - la création des 342 tantièmes de parties communes dépendant de la deuxième tranche, créés à partir du lot transitoire 520.
- Ce qui représente globalement 561 tantièmes rendus à la copropriété pour être intégrés aux parties communes.

- que le REQUERANT a reçu tous pouvoirs des acquéreurs en l'état futur d'achèvement pour procéder aux modifications des tantièmes de copropriété.
- qu'après le présent modificatif les tantièmes de parties communes générales et de charges s'exprimeront en **99.439°**
- que le présent acte ne comporte aucune cession implicite de parties communes et que les tantièmes attribués correspondent au mesurage des lots privatifs

- que suite au présent modificatif l'ensemble immobilier « HORIZON » ci-dessus désigné sera divisé en 568 lots exprimés en 99.439° et numérotés :

de 2 à 3 inclus
 de 5 à 7 inclus
 de 9 à 11 inclus
 de 13 à 30 inclus
 de 32 à 35 inclus
 de 37 à 60 inclus
 de 62 à 66 inclus
 de 68 à 72 inclus
 de 74 à 134 inclus
 de 140 à 176 inclus
 de 179 à 182 inclus
 de 185 à 211 inclus
 de 213 à 265 inclus
 de 397 à 460 inclus
 de 462 à 490 inclus
 de 493 à 497 inclus
 de 499 à 519 inclus
 de 522 à 530 inclus
 de 532 à 533 inclus
 de 535 à 541 inclus
 de 543 à 547 inclus
 de 551 à 645 inclus
 de 647 à 730 inclus.

DECLARATIONS FISCALES

Imposition des plus-values

1°) Cession par Bouygues Immobilier

La mutation n'entre pas dans le champ d'application des dispositions du Code Général des Impôts relatives aux plus-values immobilières des particuliers, le représentant de la société vendeuse déclarant sous sa responsabilité :

- Que celle-ci a son siège social à l'adresse indiquée en tête des présentes.
- Qu'elle est passible de l'impôt sur les sociétés.
- Qu'elle dépend de la direction des Grandes Entreprises de PANTIN où elle est identifiée à l'INSEE sous le numéro 562 091 546.

2°) Cession par le syndicat des copropriétaires

La présente vente étant réalisée pour un prix non supérieur à 15.000 euros, le **VENDEUR** bénéficie de l'exonération des plus-values conformément à l'article 150 U, II 6° du Code général des impôts.

Par suite, le Notaire est dispensé de déposer l'imprimé 2048 IMM.

Le **VENDEUR** déclare :

- Que son domicile est bien celui indiqué en tête des présentes.
- Et que le centre des impôts dont il dépend est celui de REIMS (51100) 136, rue Garbetta.

- Que l'immeuble est entré dans le patrimoine du **VENDEUR** savoir :
 Etat descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Thierry MOBUCHON, Notaire à REIMS, le 15 décembre 2010, dont une copie authentique a été publiée au bureau des hypothèques de REIMS le 11 janvier 2011 volume 2011P numéro 173.

Droits d'enregistrement

1°) Modifications apportées aux lots privatifs

Le présent modificatif est soumis au droit fixe de 125 €

2°) Cession par Bouygues Immobilier au syndicat des copropriétaires

Taxe sur la valeur ajoutée

Le **VENDEUR** déclare :

- que l'ensemble immobilier dont dépendent les BIENS cédés est actuellement en cours de construction et n'est pas achevé.
- que la présente mutation d'immeuble est assujettie à la Taxe à la Valeur Ajoutée ainsi qu'aux dispositions de l'article 1594 F quinquies A du Code général des impôts étant exonérée des droits d'enregistrement.
- que la société vendeuse est identifiée sous le numéro S.I.R.E.T. : 562 091 546.
- que la taxe à la valeur ajoutée sera acquittée par le **VENDEUR** à la Recette des Impôts de la direction des Grandes Entreprises de PANTIN, où il a été pris en charge et où il a effectué sa déclaration d'existence sous le numéro 562 091 546.

Taxe de publicité foncière

Conformément aux dispositions de l'article 1594 F quinquies du Code Général des Impôts, la mutation est soumise à la taxe de publicité foncière au taux de 0,60 % + taxe d'état au taux de 0,10 % sur le prix de vente hors TVA.

La cession est faite sans stipulation de prix.

Le **REQUERANT** déclare pour la perception des droits dus au Trésor et pour le salaire de Monsieur le Conservateur des hypothèques :

- que les lots privatifs intégrés aux parties communes sont évalués à 1.000,00 € hors TVA.

La TVA au taux de 19,6 % ressort à 196,00 €,

Le prix TTC ressort à 1.196,00 € TTC

DROITS

			<u>Mt à payer</u>
<i>Taxe départementale</i>	x 0,70 %	=	7,00
1.000,00			
<i>Frais d'assiette</i>	x 2,14 %	=	0,00
7,00			
TOTAL			25,00

Pour la perception du salaire de Monsieur le conservateur des hypothèques, les biens vendus sont évalués à 1.196 € TTC.

3°) Cession par le syndicat des copropriétaires à Bouygues Immobilier

Pour la perception des droits, les parties déclarent que la présente mutation n'entre pas dans le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée quoique le **BIEN** vendu soit un immeuble tel que défini par l'article 257 I 2° du Code général des impôts car le **VENDEUR** est non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée au sens de l'article 256-A du Code général des impôts, et n'a pas acquis ce **BIEN** comme immeuble à construire.

L'**ACQUEREUR**, assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée au sens de l'article 256-A du Code général des impôts, déclare :

- Qu'il a effectué sa déclaration d'existence à la recette des Impôts de la direction des Grandes Entreprises de PANTIN, où il a été pris en charge et où il a effectué sa déclaration d'existence sous le numéro 562 091 546.

Les droits prévus par l'article 1115 du Code général des impôts sont exigibles.

La cession est faite sans stipulation de prix.

Le REQUERANT déclare pour la perception des droits dus au Trésor et pour le salaire de Monsieur le Conservateur des hypothèques :

- que les lots cédés sont évalués à 1.000 €

DROITS

			<u>Mt à payer</u>
<i>Taxe départementale</i>	x 0,70 %	=	7,00
1.000,00			
<i>Frais d'assiette</i>	x 2,14 %	=	0,00
7,00			
TOTAL			25,00

Pour la perception du salaire de Monsieur le conservateur des hypothèques, les biens vendus sont évalués à 1.000 €.

DEUXIEME PARTIE -MODIFICATIF

A- DIVISION et ANNULLATION DES LOTS 01 - 04 - 08 – 12 – 31 – 36 – 61 – 67 – 73 – 136- 138 – et 139 et REUNION et ANNULLATION des lots 135 et 542 et des lots 137 et 545.

La société dénommée :

La Société dénommée **BOUYGUES IMMOBILIER**, Société Anonyme au capital de 138 577 320 €, dont le siège est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 3 boulevard Gallieni, identifiée au SIREN sous le numéro 562091546 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

Est propriétaire des lots ci-après désignés :

1/ Division et annulation du LOT NUMERO UN (1)

a) Le LOT NUMERO UN (1) et ses 504 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT VINGT ET UN (521) et ses 177 tantièmes.
- le LOT CINQ CENT VINGT DEUX (522) et ses 327 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO UN (1) est supprimé.

2/ Division et annulation du LOT NUMERO QUATRE (4)

a) Le LOT NUMERO QUATRE (4) et ses 497 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT VINGT TROIS (523) et ses 183 tantièmes
- le LOT CINQ CENT VINGT QUATRE (524) et ses 314 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO QUATRE (4) est supprimé.

3/ Division et annulation du LOT NUMERO HUIT (8)

a) Le LOT NUMERO HUIT (8) et ses 521 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT VINGT CINQ (525) et ses 192 tantièmes
- le LOT CINQ CENT VINGT SIX (526) et ses 329 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO HUIT (8) est supprimé.

4/ Division et annulation du LOT NUMERO DOUZE (12)

a) Le LOT NUMERO DOUZE (12) et ses 545 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT VINGT SEPT (527) et ses 200 tantièmes
- le LOT CINQ CENT VINGT HUIT (528) et ses 345 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO DOUZE (12) est supprimé.

5/ Division et annulation du LOT NUMERO TRENTE ET UN (31)

a) Le LOT NUMERO TRENTE ET UN (31) et ses 482 tantièmes est divisé en 3 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT VINGT NEUF (529) et ses 297 tantièmes
- le LOT CINQ CENT TRENTE (530) et ses 162 tantièmes.
- le LOT CINQ CENT TRENTE ET UN (531) et ses 23 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO TRENTE ET UN (31) est supprimé.

6/ Division et annulation du LOT NUMERO TRENTE SIX (36)

a) Le LOT NUMERO TRENTE SIX (36) et ses 505 tantièmes est divisé en 3 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT TRENTE DEUX (532) et ses 311 tantièmes
- le LOT CINQ CENT TRENTE TROIS (533) et ses 169 tantièmes.
- le LOT CINQ CENT TRENTE QUATRE (534) et ses 25 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO TRENTE SIX (36) est supprimé.

7/ Division et annulation du LOT NUMERO SOIXANTE ET UN (61)

a) Le LOT NUMERO SOIXANTE ET UN (61) et ses 512 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT TRENTE CINQ (535) et ses 192 tantièmes
- le LOT CINQ CENT TRENTE SIX (536) et ses 320 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO SOIXANTE ET UN (61) est supprimé.

8/ Division et annulation du LOT NUMERO SOIXANTE SEPT (67)

a) Le LOT NUMERO SOIXANTE SEPT (67) et ses 559 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT TRENTE SEPT (537) et ses 202 tantièmes
- le LOT CINQ CENT TRENTE HUIT (538) et ses 357 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO SOIXANTE SEPT (67) est supprimé.



9/ Division et annulation du LOT NUMERO SOIXANTE TREIZE (73)

a) Le LOT NUMERO SOIXANTE TREIZE (73) et ses 585 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT TRENTE NEUF (539) et ses 211 tantièmes
- le LOT CINQ CENT QUARANTE (540) et ses 374 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO SOIXANTE TREIZE (73) est supprimé.

10/ Division et annulation du LOT NUMERO CENT TRENTE SIX (136)

a) Le LOT NUMERO CENT TRENTE SIX (136) et ses 551 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT QUARANTE ET UN (541) et ses 455 tantièmes
- le LOT CINQ CENT QUARANTE DEUX (542) et ses 96 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO CENT TRENTE SIX (136) est supprimé.

11/ Réunion et annulation des LOTS CENT TRENTE CINQ (135) et CINQ CENT QUARANTE DEUX (542)

a) Le LOT NUMERO CENT TRENTE CINQ (135) et ses 456 tantièmes et le LOT NUMERO CINQ CENT QUARANTE DEUX (542) et ses 96 tantièmes sont réunis pour former :

- le LOT CINQ CENT QUARANTE TROIS (543) et ses 552 tantièmes

b) En conséquence de cette réunion, les LOTS NUMERO CENT TRENTE CINQ (135) et CINQ CENT QUARANTE DEUX (542) sont supprimés.

12/ Division et annulation du LOT NUMERO CENT TRENTE HUIT (138)

a) Le LOT NUMERO CENT TRENTE HUIT (138) et ses 513 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :

- le LOT CINQ CENT QUARANTE QUATRE (544) et ses 437 tantièmes
- le LOT CINQ CENT QUARANTE CINQ (545) et ses 76 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO CENT TRENTE HUIT (138) est supprimé.

13/ Réunion et annulation des LOTS CENT TRENTE SEPT (137) et CINQ CENT QUARANTE CINQ (545)

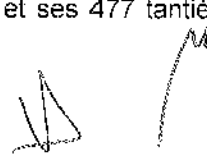
a) Le LOT NUMERO CENT TRENTE SEPT (137) et ses 437 tantièmes et le LOT NUMERO CINQ CENT QUARANTE CINQ (545) et ses 76 tantièmes sont réunis pour former :

- le LOT CINQ CENT QUARANTE SIX (546) et ses 513 tantièmes

b) En conséquence de cette réunion, les LOTS NUMERO CENT TRENTE SEPT (137) et CINQ CENT QUARANTE CINQ (545) sont supprimés.

14/ Division et annulation du LOT NUMERO CENT TRENTE NEUF (139)

a) Le LOT NUMERO CENT TRENTE NEUF (139) et ses 477 tantièmes est divisé en 2 nouveaux lots :



- le LOT CINQ CENT QUARANTE SEPT (547) et ses 474 tantièmes
- le LOT CINQ CENT QUARANTE HUIT (548) et ses 3 tantièmes.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO CENT TRENTE NEUF (139) est supprimé.

B- MODIFICATION DES TANTIEMES DE PARTIES COMMUNES DU 2^{ème} SOUS-SOL et CESSION PAR LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES A BOUYGUES IMMOBILIER

Le deuxième sous-sol non bâti dont les lots privatifs appartiennent à BOUYGUES IMMOBILIER est modifié suite au nouvel aménagement de ce sous-sol. A l'issu de ce réaménagement, les parties communes sont diminuées de 294 tantièmes.

VENDEUR

Le **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES** du 11 boulevard de la paix et 1 à 3 rue Piper dont le siège social est à Reims (Marne) 11 boulevard de la Paix et 1 à 3 rue Piper

ACQUEREUR

La Société dénommée **BOUYGUES IMMOBILIER**, Société Anonyme au capital de 138 577 320 €, dont le siège est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 3 boulevard Gallieni, identifiée au SIREN sous le numéro 562091546 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

LOT CEDE

Le LOT NUMERO CINQ CENT QUARANTE NEUF (549) et ses 1.230 tantièmes (Lot ci-après crée).

MODIFICATIF

a) Le LOT NUMERO CINQ CENT QUARANTE NEUF (549) et ses 1.230 tantièmes est crée à partir des parties communes du bâtiment formant le deuxième sous-sol.

b) Le LOT NUMERO CINQ CENT QUARANTE NEUF (549) et ses 1.230 tantièmes est cédé par le syndicat des copropriétaires à Bouygues Immobilier.

c) Le LOT NUMERO CINQ CENT QUARANTE NEUF (549) et ses 1.230 tantièmes est réuni à l'ensemble des lots du deuxième sous-sol soit les lots DEUX CENT SOIXANTE SIX (266) à TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE (396) inclus et les tantièmes y attachés soit ensemble 1.870 tantièmes pour former :

- le LOT CINQ CENT CINQUANTE (550) et ses 3.100 tantièmes

d) En conséquence de cette réunion, les LOTS NUMERO CINQ CENT QUARANTE NEUF (549) et DEUX CENT SOIXANTE SIX (266) à TROIS CENT QUATRE VINGT SEIZE (396) inclus sont supprimés.

e) Le LOT NUMERO CINQ CENT CINQUANTE (550) et ses 3.100 tantièmes est divisé en 96 nouveaux lots :

- les LOTS CINQ CENT CINQUANTE ET UN (551) à SIX CENT QUARANTE CINQ (645) inclus ci-après désignés représentant ensemble 2.164 tantièmes et formant la totalité des lots du deuxième sous-sol.
- le LOT SIX CENT QUARANTE SIX (646) et ses 936 tantièmes formant les nouvelles parties communes du bâtiment du deuxième sous-sol.

f) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO CINQ CENT CINQUANTE (550) est supprimé.

C- DIVISION DU LOT TRANSITOIRE 520 et ANNULATION DU LOT TRANSITOIRE 520.

La société dénommée :

La Société dénommée **BOUYGUES IMMOBILIER**, Société Anonyme au capital de 138 577 320 €, dont le siège est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 3 boulevard Gallieni, identifiée au SIREN sous le numéro 562091546 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

Est propriétaire du lot ci-après désigné :

Le lot transitoire numéro 520

a) Le LOT TRANSITOIRE NUMERO CINQ CENT VINGT (520) et ses 28.483 tantièmes est divisé en 85 nouveaux lots :

- les LOTS SIX CENT QUARANTE SEPT à SEPT CENT TRENTE (730) inclus ci-après désignés représentant ensemble 28.141 tantièmes et formant la totalité des lots de la deuxième tranche.

- Le LOT SEPT CENT TRENTE ET UN (731) et ses 342 tantièmes de parties communes de la deuxième tranche.

b) En conséquence de cette division, le LOT NUMERO CINQ CENT VINGT (520) est supprimé.

D- CESSION DE LOTS A LA COPROPRIETE et ANNULATION de ces LOTS APRES INTEGRATION DANS LES PARTIES COMMUNES.

Les lots ci-après désignés sont cédés par Bouygues Immobilier à la copropriété pour être intégrés aux parties communes et supprimés :

VENDEUR

La Société dénommée **BOUYGUES IMMOBILIER**, Société Anonyme au capital de 138 577 320 €, dont le siège est à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 3 boulevard Gallieni, identifiée au SIREN sous le numéro 562091546 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

ACQUEREUR

Le **SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES** du 11 boulevard de la paix et 1 à 3 rue Piper dont le siège social est à Reirns (Marne) 11 boulevard de la Paix et 1 à 3 rue Piper

DESIGNATION DES LOTS CEDES

Lot numéro cent soixante dix sept (177) :

Une place de parking numéro 27, située au 1^{er} sous-sol

Et les vingt sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent soixante dix huit (178) :

Une place de parking numéro 28, située au 1^{er} sous-sol

Et les vingt sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingt trois (183) :

Une place de parking numéro 33, située au 1er sous-sol.

Et les vingt sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cent quatre-vingt quatre (184) :

Une place de parking numéro 34, située au 1er sous-sol.

Et les vingt sept /cent millièmes (27 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro deux cent douze (212) :

Une place de parking numéro 67, située au 1er sous-sol.

Et les trente /cent millièmes (30 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre cent soixante et un (461) :

Une place de parking numéro 185, située au 3ème sous-sol.

Et les vingt neuf /cent millièmes (29 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre cent quatre-vingt onze (491) :

Un box numéro 216, situé au 3ème sous-sol.

Et les trente huit /cent millièmes (38 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre cent quatre-vingt douze (492) :

Un box numéro 217, situé au 3ème sous-sol.

Et les quarante huit /cent millièmes (48 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro quatre cent quatre-vingt dix huit (498) :

Une place de parking numéro 223, située au 3ème sous-sol.

Et les trente deux /cent millièmes (32 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent vingt et un (521) :

Un local transfo

Et les cent soixante dix sept /cent millièmes (177 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent trente et un (531) :

Un palier

Et les vingt trois /cent millièmes (23 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Handwritten signature and an arrow pointing upwards and to the right.

Lot numéro cinq cent trente quatre (534) :

Un palier

Et les vingt cinq /cent millièmes (25 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quarante huit (548) :

Un jardin

Et les trois /cent millièmes (3 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quarante six (646)

Parties communes du deuxième sous-sol

Et les neuf cent trente six / cent millièmes (936 /100.000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro sept cent trente et un (731) :

Parties communes de la tranche 2

Et les trois cent quarante deux /cent millièmes (342 /100000 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

E/ DESIGNATION DES LOTS CREES ISSUS DES MODIFICATIONS

A l'issu de l'ensemble des modifications, les lots ci-après désignés appartenant à la société BOUYGUES IMMOBILIER ont été créés ;

Observation étant faite qu'en conformité avec les règles de la publicité foncière la numérotation est continue et que les lots manquants ont été créés pour être annulés aux termes des modifications qui précèdent.

- LOTS 522 à 530 inclus
- LOTS 532 à 533 inclus
- LOTS 535 à 541 inclus
- LOTS 543 à 544 inclus
- LOTS 546 à 547 inclus
- LOTS 551 à 645 inclus
- LOTS 647 à 730 inclus

La désignation de ces lots comporte, pour chacun d'eux, l'indication des parties faisant l'objet d'une propriété exclusive (partie privative) ainsi que la quote-part y attachée **dans la propriété indivise des parties communes générales de l'immeuble exprimée dorénavant en 99.439 tantièmes.**

BATIMENT « A »**Lot numéro cinq cent vingt deux (522) :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment "A", un local à usage de bureau numéro A001.

Et les trois cent vingt sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (327 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent vingt trois (523) :

Au 1er étage du bâtiment "A, un appartement de type 1 numéro A102.

Et les cent quatre-vingt trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (183 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent vingt quatre (524) :

Au 1er étage du bâtiment "A, un appartement de type 2 numéro A105.

Et les trois cent quatorze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (314 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent vingt cinq (525) :

Au 2ème étage du bâtiment "A" un appartement de type 1 numéro A202.

Et les cent quatre-vingt douze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (192 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent vingt six (526) :

Au 2ème étage du bâtiment "A" un appartement de type 2 numéro A205.

Et les trois cent vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (329 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent vingt sept (527) :

Au 3ème étage du bâtiment "A" un appartement de type 1 numéro A302.

Et les deux cents /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (200 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

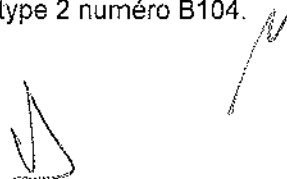
Lot numéro cinq cent vingt huit (528) :

Au 3ème étage du bâtiment "A" un appartement de type 2 numéro A305.

Et les trois cent quarante cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (345 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « B »**Lot numéro cinq cent vingt neuf (529) :**

Au 1er étage du bâtiment "B", un appartement de type 2 numéro B104.



Et les deux cent quatre-vingt dix sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (297 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent trente (530) :

Au 1er étage du bâtiment "B", un appartement de type 1 numéro B106.

Et les cent soixante deux /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (162 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent trente deux (532) :

Au 2ème étage du bâtiment "B", un appartement de type 2 numéro B204.

Et les trois cent onze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (311 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent trente trois (533) :

Au 2ème étage du bâtiment "B", un appartement de type 1 numéro B206.

Et les cent soixante neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (169 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « C »

Lot numéro cinq cent trente cinq (535) :

Au 1er étage du bâtiment "C", un appartement de type 1 numéro C103.

Et les cent quatre-vingt douze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (192 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent trente six (536) :

Au 1er étage du bâtiment "C", un appartement de type 2 numéro C107.

Et les trois cent vingt /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (320 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent trente sept (537) :

Au 2ème étage du bâtiment "C" un appartement de type 1 numéro C203.

Et les deux cent deux /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (202 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Handwritten signature and a mark resembling a checkmark or a stylized 'L'.

Lot numéro cinq cent trente huit (538) :

Au 2ème étage du bâtiment "C" un appartement de type 2 numéro C207.

Et les trois cent cinquante sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (357 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent trente neuf (539) :

Au 3ème étage du bâtiment "C", un appartement de type 1 numéro C303.

Et les deux cent onze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (211 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quarante (540) :

Au 3ème étage du bâtiment "C", un appartement de type 2 numéro C307.

Et les trois cent soixante quatorze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (374 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « J »**Lot numéro cinq cent quarante et un (541) :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment "J", un appartement de type 3 numéro J002.

Et les quatre cent cinquante cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (455 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quarante trois (543) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "J", un appartement de type 4 numéro J001.

Et les cinq cent cinquante deux /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (552 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quarante quatre (544) :

Au 1er étage du bâtiment "J", un appartement de type 3 numéro J102.

Et les quatre cent trente sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (437 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quarante six (546) :

Au 1er étage du bâtiment "J", un appartement de type 4 numéro J101.

Et les cinq cent treize /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (513 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « K »**Lot numéro cinq cent quarante sept (547) :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment "K", un appartement de type 3 numéro K001.

Et les quatre cent soixante quatorze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (474 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « SS2 »**Lot numéro cinq cent cinquante et un (551) :**

Une place de parking numéro 28, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent cinquante deux (552) :

Une place de parking numéro 33, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent cinquante trois (553) :

Une place de parking numéro 34, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent cinquante quatre (554) :

Une place de parking numéro 185, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent cinquante cinq (555) :

Une place de parking numéro 213, située au 2ème sous-sol.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent cinquante six (556) :

Une place de parking numéro 216, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent cinquante sept (557) :

Une place de parking numéro 217, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent cinquante huit (558) :

Une place de parking numéro 222, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent cinquante neuf (559) :

Une place de parking numéro 226, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante (560) :

Une place de parking numéro 227, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante et un (561) :

Une place de parking numéro 228, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante deux (562) :

Une place de parking numéro 229, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

A handwritten signature in black ink, followed by a hand-drawn arrow pointing upwards and to the right.

Lot numéro cinq cent soixante trois (563) :

Une place de parking numéro 230, située au 2ème sous-sol.

Et les quarante deux /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (42 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante quatre (564) :

Une place de parking numéro 231, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante cinq (565) :

Une place de parking numéro 232, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante six (566) :

Une place de parking numéro 233, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante sept (567) :

Une place de parking numéro 234, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante huit (568) :

Une place de parking numéro 235, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante neuf (569) :

Une place de parking numéro 236, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante dix (570) :

Une place de parking numéro 237, située au 2ème sous-sol.



Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante et onze (571) :

Une place de parking numéro 238, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante douze (572) :

Une place de parking numéro 239, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante treize (573) :

Une place de parking numéro 240, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante quatorze (574) :

Une place de parking numéro 241, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante quinze (575) :

Une place de parking numéro 242, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante seize (576) :

Une place de parking numéro 243, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante dix sept (577) :

Une place de parking numéro 244, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



Lot numéro cinq cent soixante dix huit (578) :

Une place de parking numéro 245, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent soixante dix neuf (579) :

Une place de parking numéro 246, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt (580) :

Une place de parking numéro 247, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt un (581) :

Une place de parking numéro 248, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt deux (582) :

Une place de parking numéro 249, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt trois (583) :

Une place de parking numéro 250, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt quatre (584) :

Une place de parking numéro 251, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt cinq (585) :

Une place de parking numéro 252, située au 2ème sous-sol.



Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt six (586) :

Une place de parking numéro 253, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt sept (587) :

Une place de parking numéro 254, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt huit (588) :

Une place de parking numéro 255, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt neuf (589) :

Une place de parking numéro 256, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt dix (590) :

Une place de parking numéro 257, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt onze (591) :

Une place de parking numéro 258, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt douze (592) :

Une place de parking numéro 259, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



Lot numéro cinq cent quatre-vingt treize (593) :

Une place de parking numéro 260, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt quatorze (594) :

Une place de parking numéro 261, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt quinze (595) :

Une place de parking numéro 262, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt seize (596) :

Une place de parking numéro 263, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt dix sept (597) :

Une place de parking numéro 264, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt dix huit (598) :

Une place de parking numéro 265, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro cinq cent quatre-vingt dix neuf (599) :

Une place de parking numéro 266, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cents (600) :

Un emplacement double de parking numéro 267-268, situé au 2ème sous-sol.

Et les soixante six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (66 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent un (601) :

Une place de parking numéro 269, située au 2ème sous-sol.

Et les trente et un /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (31 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent deux (602) :

Une place de parking numéro 270, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trois (603) :

Une place de parking numéro 271, située au 2ème sous-sol.

Et les trente et un /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (31 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre (604) :

Une place de parking numéro 272, située au 2ème sous-sol.

Et les trente et un /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (31 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinq (605) :

Une place de parking numéro 273, située au 2ème sous-sol.

Et les vingt neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (29 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent six (606) :

Un emplacement double de parking numéro 274-275, situé au 2ème sous-sol.

Et les soixante six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (66 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent sept (607) :

Une place de parking numéro 276, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



Lot numéro six cent huit (608) :

Une place de parking numéro 277, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent neuf (609) :

Une place de parking numéro 278, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent dix (610) :

Une place de parking numéro 279, située au 2ème sous-sol.

Et les trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (33 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent onze (611) :

Une place de parking numéro 280, située au 2ème sous-sol.

Et les quarante deux /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (42 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent douze (612) :

Une cave portant le numéro 19 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent treize (613) :

Une cave portant le numéro 20 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatorze (614) :

Une cave portant le numéro 21 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quinze (615) :

Une cave portant le numéro 22 située au 2ème sous-sol.



Et les sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (7 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent seize (616) :

Une cave portant le numéro 23 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent dix sept (617) :

Une cave portant le numéro 24 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent dix huit (618) :

Une cave portant le numéro 25 située au 2ème sous-sol.

Et les quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (4 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent dix neuf (619) :

Une cave portant le numéro 26 située au 2ème sous-sol.

Et les cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (5 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent vingt (620) :

Une cave portant le numéro 27 située au 2ème sous-sol.

Et les cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (5 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent vingt et un (621) :

Une cave portant le numéro 28 située au 2ème sous-sol.

Et les cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (5 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent vingt deux (622) :

Une cave portant le numéro 29 située au 2ème sous-sol.

Et les quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (4 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



Lot numéro six cent vingt trois (623) :

Une cave portant le numéro 30 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent vingt quatre (624) :

Une cave portant le numéro 31 située au 2ème sous-sol.

Et les cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (5 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent vingt cinq (625) :

Une cave portant le numéro 32 située au 2ème sous-sol.

Et les huit /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (8 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent vingt six (626) :

Une cave portant le numéro 33 située au 2ème sous-sol.

Et les huit /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (8 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent vingt sept (627) :

Une cave portant le numéro 34 située au 2ème sous-sol.

Et les huit /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (8 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent vingt huit (628) :

Une cave portant le numéro 35 située au 2ème sous-sol.

Et les sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (7 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent vingt neuf (629) :

Une cave portant le numéro 36 située au 2ème sous-sol.

Et les sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (7 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trente (630) :

Une cave portant le numéro 37 située au 2ème sous-sol.



Et les sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (7 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trente et un (631) :

Une cave portant le numéro 38 située au 2ème sous-sol.

Et les treize /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (13 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trente deux (632) :

Une cave portant le numéro 39 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trente trois (633) :

Une cave portant le numéro 40 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trente quatre (634) :

Une cave portant le numéro 41 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trente cinq (635) :

Une cave portant le numéro 42 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trente six (636) :

Une cave portant le numéro 43 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trente sept (637) :

Une cave portant le numéro 44 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



Lot numéro six cent trente huit (638) :

Une cave portant le numéro 45 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent trente neuf (639) :

Une cave portant le numéro 46 située au 2ème sous-sol.

Et les huit /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (8 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quarante (640) :

Une cave portant le numéro 47 située au 2ème sous-sol.

Et les huit /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (8 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quarante et un (641) :

Une cave portant le numéro 48 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quarante deux (642) :

Une cave portant le numéro 49 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quarante trois (643) :

Une cave portant le numéro 50 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quarante quatre (644) :

Une cave portant le numéro 51 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quarante cinq (645) :

Une cave portant le numéro 52 située au 2ème sous-sol.

Et les six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (6 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « F »

Lot numéro six cent quarante sept (647) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F001.

Et les deux cent soixante seize /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (276 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quarante huit (648) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F002.

Et les deux cent quatre-vingt quinze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (295 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quarante neuf (649) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F003.

Et les trois cent douze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (312 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinquante (650) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "F", un appartement de type 1 numéro F004.

Et les deux cent neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (209 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinquante et un (651) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "F", un appartement de type 4 numéro F005.

Et les cinq cent quinze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (515 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinquante deux (652) :

Au 1er étage du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F101.

Et les deux cent cinquante huit /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (258 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



Lot numéro six cent cinquante trois (653) :

Au 1er étage du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F102.

Et les trois cents /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (300 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinquante quatre (654) :

Au 1er étage du bâtiment "F", un appartement de type 3 numéro F103.

Et les quatre cent quatre-vingt quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (484 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinquante cinq (655) :

Au 1er étage du bâtiment "F", un appartement de type 1 numéro F104.

Et les deux cent cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (205 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinquante six (656) :

Au 1er étage du bâtiment "F", un appartement de type 4 numéro F105.

Et les cinq cent vingt quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (524 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinquante sept (657) :

Au 2ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F201.

Et les deux cent soixante dix /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (270 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinquante huit (658) :

Au 2ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F202.

Et les trois cent quinze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (315 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent cinquante neuf (659) :

Au 2ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 3 numéro F203.

Et les cinq cent vingt quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (524 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante (660) :

Au 2ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 1 numéro F204.

Et les deux cent quinze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (215 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante et un (661) :

Au 2ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 4 numéro F205.

Et les cinq cent quarante sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (547 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante deux (662) :

Au 3ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F301.

Et les deux cent quatre-vingt deux /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (282 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante trois (663) :

Au 3ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F302.

Et les trois cent trente trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (333 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante quatre (664) :

Au 3ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 3 numéro F303.

Et les cinq cent quarante sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (547 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante cinq (665) :

Au 3ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 1 numéro F304.

Et les deux cent vingt quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (224 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante six (666) :

Au 3ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 4 numéro F305.



Et les cinq cent soixante et onze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (571 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante sept (667) :

Au 4ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 2 numéro F401.

Et les trois cent cinquante six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (356 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante huit (668) :

Au 4ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 3 numéro F402.

Et les cinq cent quarante six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (546 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante neuf (669) :

Au 4ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 1 numéro F403.

Et les deux cent trente /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (230 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante dix (670) :

Au 4ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 4 numéro F404.

Et les cinq cent quatre-vingt quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (584 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante et onze (671) :

Au 5ème étage du bâtiment "F", un appartement de type 5 numéro F501.

Et les mille deux cent quatre-vingt cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (1285 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « G »

Lot numéro six cent soixante douze (672) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "G", un appartement de type 3 numéro G001.

Et les trois cent quatre-vingt trois /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (383 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante treize (673) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "G", un appartement de type 1 numéro G002.

Et les deux cent quarante cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (245 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante quatorze (674) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "G", un appartement de type 3 numéro G003.

Et les quatre cent quatre-vingt six /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (486 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante quinze (675) :

Au 1er étage du bâtiment "G", un appartement de type 3 numéro G101.

Et les trois cent quatre-vingt douze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (392 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante seize (676) :

Au 1er étage du bâtiment "G", un appartement de type 3 numéro G102.

Et les quatre cent quarante huit /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (448 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante dix sept (677) :

Au 1er étage du bâtiment "G", un appartement de type 3 numéro G103.

Et les quatre cent quatre-vingt /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (480 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante dix huit (678) :

Au 2ème étage du bâtiment "G", un appartement de type 3 numéro G201.

Et les quatre cent douze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (412 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent soixante dix neuf (679) :

Au 2ème étage du bâtiment "G", un appartement de type 3 numéro G202.

Et les quatre cent quatre-vingt /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (480 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt (680) :

Au 2ème étage du bâtiment "G", un appartement de type 3 numéro G203.

Et les cinq cent douze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (512 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt un (681) :

Au 3ème étage du bâtiment "G", un appartement de type 2 numéro G301.

Et les quatre cent douze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (412 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt deux (682) :

Au 3ème étage du bâtiment "G", un appartement de type 2 numéro G302.

Et les trois cent quatre-vingt quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (384 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt trois (683) :

Au 3ème étage du bâtiment "G", un appartement de type 3 numéro G303.

Et les quatre cent soixante treize /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (473 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « H »**Lot numéro six cent quatre-vingt quatre (684) :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment "H", un appartement de type 3 numéro H001.

Et les six cent vingt quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (624 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt cinq (685) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "H", un appartement de type 4 numéro H002.

Et les quatre cent soixante dix /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (470 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt six (686) :

Au 1er étage du bâtiment "H", un appartement de type 3 numéro H101.

Et les quatre cent trente neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (439 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt sept (687) :

Au 1er étage du bâtiment "H", un appartement de type 4 numéro H102.

Et les cinq cent quinze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (515 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « I »

Lot numéro six cent quatre-vingt huit (688) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "I", un appartement de type 3 numéro I001.

Et les quatre cent cinquante huit /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (458 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt neuf (689) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "I", un appartement de type 4 numéro I002.

Et les cinq cent cinquante quatre /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (554 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt dix (690) :

Au 1er étage du bâtiment "I", un appartement de type 3 numéro I101.

Et les quatre cent trente neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (439 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt onze (691) :

Au 1er étage du bâtiment "I", un appartement de type 4 numéro I102.

Et les cinq cent quinze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (515 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « N »**Lot numéro six cent quatre-vingt douze (692) :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment "N", un appartement de type 3 numéro N001.

Et les quatre cent soixante quatorze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (474 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt treize (693) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "N", un appartement de type 4 numéro N002.

Et les cinq cent quatre-vingt cinq /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (585 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt quatorze (694) :

Au 1er étage du bâtiment "N", un appartement de type 3 numéro N101.

Et les quatre cent trente neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (439 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt quinze (695) :

Au 1er étage du bâtiment "N", un appartement de type 4 numéro N102.

Et les cinq cent quinze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (515 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « O »**Lot numéro six cent quatre-vingt seize (696) :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment "O", un appartement de type 3 numéro O001.

Et les quatre cent soixante dix sept /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (477 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt dix sept (697) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "O", un appartement de type 4 numéro O002.

Et les de la propriété du sol et des parties communes générales.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

Lot numéro six cent quatre-vingt dix huit (698) :

Au 1er étage du bâtiment "O", un appartement de type 3 numéro O101.

Et les quatre cent trente neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (439 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro six cent quatre-vingt dix neuf (699) :

Au 1er étage du bâtiment "O", un appartement de type 4 numéro O102.

Et les cinq cent quinze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (515 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

BATIMENT « P »**Lot numéro sept cents (700) :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment "P", un appartement de type 3 numéro P001.

Et les quatre cent soixante seize /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (476 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro sept cent un (701) :

Au rez-de-chaussée du bâtiment "P", un appartement de type 4 numéro P002.

Et les cinq cent quatre-vingt /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (580 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro sept cent deux (702) :

Au 1er étage du bâtiment "P", un appartement de type 3 numéro P101.

Et les quatre cent trente neuf /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (439 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Lot numéro sept cent trois (703) :

Au 1er étage du bâtiment "P", un appartement de type 4 numéro P102.

Et les cinq cent quinze /quatre-vingt dix neuf mille quatre cent trente neuvièmes (515 /99439 èmes) de la propriété du sol et des parties communes générales.



